



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2025

Le mardi 24 juin 2025 a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer d'Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

L'Assemblée Générale a permis de rassembler adhérents, bénévoles, partenaires et salariés autour des perspectives et projets à venir au Foyer d'Accueil Chartrain.

Le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement les participants de leur présence.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin 2024, téléchargeable du site du FAC, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l'approbation des adhérents.

Il donne ensuite la parole à Sébastien POULIN, Responsable administratif et financier, pour lecture du rapport financier de l'année 2024.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2024 : Excédent 42 248.48 €

↳ - 33 190.15 € en diminution du compte « Réserve de compensation des déficits CHRS »

↳ - 5 234.45 € en « Report à nouveau solde débiteur - HU CHRS »

↳ + 304.52 € en « Réserve de compensation des déficits - AAVA »

↳ + 18 545.83 € pour le CADA en « Réserve de compensation des charges d'amortissement »

↳ - 13 137.33 € en « Réserve de compensation des déficits LHSS »

↳ + 74 960.06 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Madame Aïcha BENOUMESSAD (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association, elle a souligné la qualité du travail effectué.

Thierry Martinez, Directeur donne la parole aux questions de l'assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2024, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Maintien à l'unanimité du montant des cotisations pour 2025 (10 € de base, 30 € de soutien et 50 € de solidarité).

Thierry Martinez, Directeur, présente le rapport d'activité de l'année 2024.

Après échanges avec l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligible.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

MAIER Geneviève, qui se représente

CHOUGNY Ludovic, qui se représente

SOULIER Isabelle, qui se représente

BECKKER Anne-Marie, qui se représente

CHARLIER Jean-Pierre, qui se représente

Deux nouvelles candidatures sont présentées :

SAUGER Catherine

LE LOUREC Carine

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration compte donc douze administrateurs, dont la composition est la suivante :

BECKER Anne-Marie
SAUGER Catherine
TABARINO Eric
SOULIER Isabelle
CHARLIER Jean-Pierre
MILET Roxane

LE LOUREC Carine
VERNADAT Denis
MAIER Geneviève
GUILLAUME Josiane
CHOUGNY Ludovic
VO Marc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Denis VERNADAT

Président de l'Association

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Denis Vernadat".